

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 07 AVRIL 2025
DELIBERATION N° 4

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le sept avril,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
M. GALLIMIDI
Mme BERRA
Mme DAUBELCOUR
M. TAYBI
M. ESKENAZI
Mme BOISMARTEL
Mme LEFORT
M. BERNEX
Mme FAURE
M. STIERNON
M. ROUEDE

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH (procuration à Mme DAUBELCOUR)
Mme CHENET
Mme DARROUX
M. LONGCHAMBON

Absent :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 4

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes,

VU les articles L1612-4, L2121-12, L2312-3, L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note de présentation et sur rapport de Monsieur THORY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :

1/SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00
21 Immobilisations corporelles	57 392,24
Total dépenses	59 392,24

B/ RECETTES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00
28 Amortissement des immobilisations	4 500,00
001 Résultat d'investissement reporté	52 892,24
Total recettes	59 392,24

2/SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/DEPENSES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
011 Charges à caractère général	297 530,00
012 Charges de personnel	761 611,65
65 Subventions et autres charges de gestion courante	148 100,00
67 Charges exceptionnelles	97 576,04
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	4 500,00
Total dépenses	1 309 317,69

B/RECETTES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
70 Produits et services du domaine	208 000,00
74 Dotations, subventions et participations	935 000,00
75 Produits exceptionnels	130 100,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	36 217,69
Total recettes	1 309 317,69

PRECISE que le Budget Primitif 2025 s'équilibre, en investissement et en fonctionnement, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	59 392,24 €
RECETTES	59 392,24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 309 317,69 €
RECETTES	1 309 317,69 €

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
E. COLIN.

 Le Président,
M. THORY.